

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 11 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le 11 décembre 2020 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PINEL, Maire.

Étaient présents : Mme ROUANET Bernadette, Mr ANDRIEU Jean-Louis, Mr DOUDIÈS Jean-Michel, Mr GAYDA Jacques, Mr JOURLIAC Jean et Mr PORTES Pierre ;

Absents excusés : Mme Laure DELMAS procuration à Mr Pierre PORTES, Mr Jean-Michel GOUT procuration à Mr Jean JOURLIAC et Mr Philippe COUZINIÉ à Mr Jean-Louis ANDRIEU.

A été nommée secrétaire : Mme BERNAT Sylvie.

Remboursement des prêts relais budget M14 – Commune et Budget M49 – Eau et assainissement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a contracté en date du 27/12/2019 deux prêts Relais :

- Un sur le budget M14 de la commune pour un montant de : 310 000,00 €
- Un sur le budget M49 de l'eau et assainissement pour un montant de 1 780 000,00 €.

Il indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au remboursement du reliquat de ces deux prêts à hauteur de 314 211€.

Monsieur ANDRIEU fait le rappel de la situation, les 2 prêts relais contractés en toute fin d'année 2019 devaient être remboursés d'une part par la subvention de l'agence de l'eau et d'autre part par la perception du FCTVA.

D'ailleurs le CRCA avait établi une cession de créance auprès de l'agence de l'eau et de l'état à titre de garantie. Cette opération devant être neutre pour notre commune. En fait, il n'en fut rien puisque l'agence de l'eau après recomptage des tabourets a revu à la baisse sa participation et le FCTVA contrairement aux engagements pris avec le CRCA a été utilisé partiellement aux paiements de factures fournisseurs.

Aujourd'hui nous restons devoir au CRCA la somme de 314.211 €.

3 solutions s'offrent à nous :

- une nouvelle augmentation des impôts
- le recours à un nouvel emprunt
- utiliser nos réserves.

Compte tenu que la fiscalité est déjà très élevée et que l'endettement de notre commune l'est tout autant, Mr Andrieu invite le conseil municipal à choisir ce 3^{ème} levier, tout en

précisant que cela va certes assainir notre endettement mais diminuer notre capacité d'investissement.

Le conseil après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour la 3^{ème} solution.

Mr JOURLIAC demande si le maître d'œuvre ne doit pas être mis en cause.

Mr le Maire précise que le point a été fait avec le maître d'œuvre, ICP et les entreprises suite aux malfaçons et que les cautions bancaires ne sont pas levées.

Ouï l'exposé, les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent leur accord et autorise Mr le trésorier de Puylaurens à procéder aux remboursements de ces prêts :

- Budget Commune – M14 : 151 089.18 €
- Budget Eau et Assainissement – M49 : 163 122.57 €

Convention d'Ingénierie avec le Département

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer une convention d'ingénierie avec le Département.

Voté à l'unanimité.

Délégation au Maire pour défendre la commune et ester en justice

Mr Andrieu Jean-Louis, 1^{er} adjoint fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de donner délégation à Mr Gérard PINEL, maire afin de représenter la commune et ester en justice.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent leur accord à la proposition de Mr ANDRIEU.

Questions diverses :

Mr JOURLIAC propose que la commune offre un bouquet de fleurs à Léa ALQUIER qui fête ses 107 ans le 17 décembre. Le conseil municipal est d'accord.

Mr ANDRIEU informe le conseil municipal que le portage des repas pour les personnes qui le souhaitent commencera dans les prochains jours. Les repas seront livrés chez Mr DE SMEDT Geoffrey à DOURGNE.

Mr le Maire informe le conseil municipal :

- que le local prévu pour la fibre sera implanté dans le pré de l'ancien couvent,
- que le loyer de l'antenne, château d'eau dit de « Cassan » qui est de 10 € passe à 200 € par an.
- la federteeep demande à ce que notre bus soit changé, Mr Pinel à rendez-vous avec les responsables courant du mois de janvier.
- les demandes de la nouvelle association « BARAFONS » seront traitées par la commission désignée.
- que Madame Shannon Lorraine démissionne du conseil municipal.
- que la commune distribuera 37 paniers gourmands aux résidents de plus de 70 ans à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

